

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3341

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Réaménagement de l'espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour la phase de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rappel du contexte de l'opération

Lors des séances du Conseil des 4 novembre et 16 décembre 2002, il a été décidé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 1er et Lyon 4°. Il était prévu de réaliser cet aménagement en trois étapes distinctes. La première phase est relative à l'aménagement de l'espace du Gros Caillou au-dessus du futur parc de stationnement souterrain. Il est prévu de réaliser cette première phase dans le mandat selon une programmation cohérente avec la mise en service du parc de stationnement souterrain.

Par contre, la réalisation des deux autres étapes n'ayant pas lieu dans le mandat, il a été décidé, lors du conseil de Communauté en date du 3 mars 2003, de ne lancer le concours de maîtrise d'œuvre que sur le périmètre de l'espace du Gros Caillou. Le conseil de Communauté du 3 mars 2003 a validé l'autorisation de programme de 5,4 M€ TTC.

La désignation du maître d'œuvre

Après avis du jury et négociations par la personne responsable du marché, le Bureau en date du 7 février 2005 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe AABD Dumetier/Sitétudes pour un montant de 668 094,97 € TTC.

Le périmètre opérationnel

Le périmètre d'intervention initial concernait l'espace du Gros Caillou qui s'étend dans la partie comprise entre les rues Audran et des Pierres Plantées. A la demande de la ville de Lyon, ce périmètre a été étendu au jardin du Gros Caillou situé en contre-bas, entre les rues Sans Nom, d'Austerlitz et Mottet de Gérando.

Les délais de réalisation

- 3° trimestre 2005 : avant-projet,
- fin 2005 : projet,
- mars 2006 : lancement des appels d'offres travaux,
- de septembre 2006 à décembre 2007 : travaux.

Les études de conception

Cette opération a fait l'objet d'une participation citoyenne. Ainsi, dans le cadre de l'avant-projet, des ateliers de concertation avec les citoyens ont été organisés sur différents thèmes. Le travail de ces différents ateliers a permis de modifier l'avant-projet et de prendre en compte les demandes suivantes :

- la création d'un jardin pédagogique,
- la modification de la disposition des deux aires de jeux pour enfants,
- la modification des cheminements pour piétons au niveau du jardin du Gros Caillou,
- la création de deux aires à chiens.

L'avant-projet a fait l'objet d'une validation par le référent politique en septembre 2005.

L'estimation des travaux

L'opération a été estimée, dans un premier temps, à 5 400 000 € TTC. Cette estimation doit être réévaluée afin de prendre en compte :

- l'extension du périmètre au jardin du Gros Caillou dont le coût est évalué à 1 225 000 € TTC,
- le coût de réalisation de l'éclairage public de compétence ville de Lyon estimé à 825 000 € TTC.

La convention avec la ville de Lyon

La ville de Lyon a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du jardin du Gros Caillou et de l'éclairage public à la Communauté urbaine. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit donc être signée. Cette convention gère aussi la gestion du futur espace. Elle désigne les services qui seront chargés de l'entretien, de la maintenance et du nettoyage des différentes parties de l'espace du Gros Caillou.

Le cadrage financier

L'estimation globale de l'opération s'établit à 7 450 000 € TTC incluant :

- les frais de maîtrise d'ouvrage : plan topographique, sondages, assistance maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), frais de communication, frais de concours et de publicité de lancement d'appel d'offres estimé à 295 000 € TTC,
- les frais de maîtrise d'œuvre correspondant au marché de maîtrise d'œuvre s'établissant à 700 000 € TTC,
- les travaux d'aménagement de voirie et d'eau potable réévalués à 4 405 000 € TTC,
- les travaux d'aménagement du jardin du Gros Caillou évalués à 1 225 000 € TTC,
- les travaux d'éclairage public estimés à 825 000 € TTC.

L'autorisation de programme actuelle s'élève à 5 400 000 € TTC, l'autorisation de programme complémentaire demandée s'établit donc à 2 050 000 € TTC correspondant aux travaux d'aménagement du jardin et aux travaux d'éclairage public à réaliser pour le compte de la ville de Lyon.

La recette attendue de la ville de Lyon s'élève à 1 714 047 €. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) correspondant à ces travaux sera récupéré par la Communauté urbaine.

Cette estimation ne prend pas en compte d'éventuels travaux supplémentaires liés à un aléa géotechnique en cours de chantier qui n'est pas à exclure compte tenu du contexte géologique du site et malgré les études géotechniques préventives réalisées.

La réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ouvert, hormis les petits lots qui seront traités sur les marchés annuels à bons de commande et les déplacements de réseaux qui seront réglés aux concessionnaires.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 13 mars 2006 et du Bureau le 3 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide l'augmentation d'autorisation de programme de l'opération individualisée Lyon 1er et 4° - réaménagement de l'espace du Gros Caillou d'un montant de 1 714 047 € HT, soit 2 050 000 € TTC.

2° - Autorise :

- a) - la perception de la recette de la part de la ville de Lyon, d'un montant de 1 714 047 € HT,
- b) - monsieur le président à signer la convention de financement et de gestion avec la ville de Lyon.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 3 mars 2003 pour l'opération n° 184 - Lyon 1er et 4° - réaménagement de l'espace du Gros Caillou, est complétée pour un montant de 2 050 000 € TTC dont 64 800 € TTC en autorisation de programme 11 pour des travaux d'eau potable en dépenses et de 1 714 047 € en recettes à prévoir en crédits de paiement sur les exercices 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,